

REGLEMENT PARTICULIER 2025
MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
65cc	7	11	65cc 2T	
TROPHEE 250cc	15		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T et 4T	
TROPHEE 450cc	15		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	
TROPHEE VETERANS	40		125cc 2T à 450cc 4T	
LIGUE 125cc	13		125cc 2T	
LIGUE 250cc/450cc	13/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(s) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...Docteur RENARD TRICHE Laurent

Nombre de secouristes18

Hôpital le plus procheCHU de troyes

Nombre d'ambulance(s)2

Temps de trajet (en min)30min

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du sitelieu dit de la perriere

Adresse10330 Montmorency beaufort

Caractéristiques :

Longueur du circuit1450 m

Largeur minimum de la piste5m

Largeur de la grille40m

Longueur de la ligne droite de départ70m.

Nombre d'OCP*20

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54.

En manche : 45.

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 15 Mars 2025



VISA DE LA LIGUE

DATE: 24.03.2025

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin

54510 ROUBAINE

Tél : 03 83 18 87 68

Fax : 03 83 18 87 69

P.O Costitch Michel

VISA DE LA FFM

DATE: 10/04/2025

NUMÉRO: 25/0386



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org